

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 23 (1909)

Heft: 3-4

Artikel: Les origines de l'ordre du collier de Savoie dit de l'Annonciade [suite]

Autor: Muratore, Dino

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744951>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

In der Anmerkung 3, Seite 14 ist als Zeitpunkt des Erlöschens der Meyer von Siggingen „zweite Hälfte des 15. Jahrhunderts“, statt 1440, zu setzen.

Meyer von Schauensee. Seite 17, dritte Zeile von oben lies ... Barbara Scheuber gesetzt, um Übereinstimmung ...

Pfyffer. Seite 25, dreizehnte Zeile von unten lies „Pesaro“ statt Peraro.

G. von Vivis.

Les origines de l'Ordre du Collier de Savoie dit de l'Annonciade

par le Prof. Dr. Dino MURATORE.

(Suite).

La vraie origine de l'Ordre.

L'origine de l'Ordre Suprême de l'Annonciade est indissolublement unie aux préliminaires de la glorieuse expédition du Comte Vert en Orient.

La proclamation de la Croisade générale contre les Turcs, de plus en plus menaçants pour la Chrétienté, faite par le pape Urbain V à Avignon, à la fin de mars 1363, et dont le capitaine général était Jean II le Bon, roi de France, avait laissé singulièrement indifférent Amédée VI, alors âgé de trente ans à peine, et cependant bien connu déjà en-deçà comme au-delà des Alpes par sa valeur personnelle et par son habileté politique et militaire. Il était alors étroitement lié aux Visconti, en lutte avec l'Église, et fort préoccupé de la rébellion de Frédéric II, marquis de Saluces.

Mais le passage par la Savoie, au commencement de juin, du jeune et chevaleresque roi de Chypre, Pierre 1^{er} de Lusignan, promoteur de la sainte entreprise et son «*precursor magnificus*», qui visitait toutes les cours des souverains d'Europe pour en obtenir l'appui, au moment même où le Comte allait se mettre à la tête de l'armée, destinée à briser sous peu l'orgueil du seigneur piémontais, ce passage, dis-je, laissa dans son âme la première pensée, qui devait le conduire un jour, champion de la Chrétienté, sur les rives lointaines du Bosphore et de la Mer Noire.

En effet, soit que les promesses évasives du Comte outrepassassent sa pensée, soit plutôt que le roi de Chypre leur donnât un sens plus large qu'elles n'avaient en réalité, le fait est que dans ses diverses pérégrinations en Suisse, en Allemagne, en Angleterre et en France, Pierre n'oubliait pas le prince absent. De son côté, au commencement d'octobre, le Comte Vert, ayant heureusement terminé la guerre de Saluces, lui envoyait un de ses officiers de confiance, tandis qu'il dépêchait à Venise l'habile Etienne de la Baume. De sorte qu'il se mettait, d'un côté, en correspondance directe avec le chef effectif de la Croisade, et de l'autre, il prenait les mesures pour être exactement informé des arrangements survenus entre le roi et la République, au sujet d'une expédition éventuelle.

Par contre, l'extension et l'importance que prit, en automne, la révolte politico-économique dans la colonie vénitienne de Candie, donnèrent à la question de la Croisade un caractère tout nouveau. Le doge Lorenzo Celsi se déclara dans l'impossibilité de penser à la flotte des croisés dans de si pénibles circonstances. Dès lors, le Comte, rentré en Savoie à la fin d'octobre, prit une part prépondérante aux nouvelles affaires. Le but du roi était de l'amener à partir avec lui sur la flotte vénitienne, pour soumettre d'abord l'île révoltée, et passer ensuite à la lutte contre les Turcs : le but de l'austère Pontife était, au contraire, de l'enrôler immédiatement parmi les champions de la Croix, chargés de la délivrance vainement rêvée du tombeau du Christ.

Bien qu'il soit maintenant difficile de deviner la pensée intime d'Amédée VI à ce sujet, il est bien certain que le passage par la Savoie, vers la mi-décembre 1363, des deux enthousiastes ambassadeurs du roi, le bienheureux Pierre Thomas et le chancelier de Chypre, Philippe de Mézières, chargés par Urbain V d'une mission politique dans l'Italie septentrionale, était de nature à pousser le prince de Savoie à l'entreprise d'Orient. Il envoya donc au Doge une lettre, dans laquelle il promettait le ralliement de ses forces à celles du Roi, pour la pacification de Candie et la guerre contre les Infidèles.

Entreprise ardue s'il en fût, pour le seigneur d'un état restreint, bien qu'homogène, tel qu'était le Comté de Savoie, le «*sanctum passagium*» exigeait le concours unanime et sincère de ceux qui avaient avec lui des intérêts communs. Alors, vers la fin de 1363, se précisa dans l'esprit du Comte Vert une pensée depuis longtemps caressée : fonder un Ordre de Chevalerie, au moyen duquel, à la veille de l'entreprise la plus périlleuse dans laquelle les princes de la Maison de Savoie se fussent engagés jusqu'alors, il pût assembler autour de lui les plus puissants seigneurs de ses terres transalpines et des confins de ses états, s'en faire de dévoués compagnons et les unir en un commun sentiment de justice, de courage et de pitié.

Déjà quelques années auparavant, à l'occasion des noces de sa sœur Blanche avec Galeazzo II Visconti, en 1350, Amédée avait fondé l'*Ordre du Cygne noir*, dont le but principal était d'empêcher les cruelles guerres civiles entre les seigneurs des cinq Marches transalpines, et qui comptait parmi les chevaliers son nouveau beau-frère. Or cet ordre s'était éteint sans laisser de trace. Il était donc naturel que le prince désirât le voir ressusciter sur des bases plus solides.

Et maintenant, quelle occasion plus favorable pouvait s'offrir au Comte que l'expédition contre les Infidèles ?

L'Orient était toujours la terre mystérieuse, enchantée, qui renfermait la tombe du Christ, qui avait vu lutter contre les ennemis de la foi et mourir à Chypre, lors de la 2^e croisade, le premier prince de Savoie parti au-delà des mers, Amédée III. C'était à ses portes, que veillait Constantinople la Grande, sur le trône de laquelle s'était assise, encore toute jeune, une tante du Comte Vert, Jeanne de Savoie, qui, après une lutte longue et vaine, soutenue par les seigneurs accourus des terres aimées de la Savoie, contre l'usurpateur de l'héritage de son fils, était venue, peu de temps avant de mourir, revoir son neveu.

C'était là bas, enfin, que se trouvaient des terres qui avaient donné à la Maison de Savoie des titres et des droits inoubliables.

Les croisades avaient accompli leur tâche, mais leur traînée lumineuse resplendissait encore à l'horizon du XIV^e siècle; et parmi les devoirs communs qui devaient unir entre eux les chevaliers d'un nouvel Ordre, l'un des premiers, — souvenir des Ordres glorieux de l'âge d'or des Croisades — était celui de défendre la cause du Christ.

Quant aux raisons positives qui déterminèrent le Comte Vert à créer cet Ordre, il est facile de les deviner.

Il avait un tempérament ardent, prompt à faire face à toutes les luttes et à tous les périls; il était illustre déjà dans les cours d'Italie, de France et d'Angleterre. Il désira donc égaler ces souverains, ses pairs par la noblesse, mais ses supérieurs par la puissance, qui avaient fondé, peu d'années auparavant, l'Ordre de la Jarretière et celui de l'Etoile, duquel il faisait partie.

Mais non moins décisives étaient les raisons politiques. — Aux XIV^e et XV^e siècles, les gouvernements monarchiques, partout affermis, étaient portés à la centralisation. Il était donc naturel qu'ils cherchassent constamment à mettre la main sur les institutions les plus assimilables, afin de leur imprimer une direction conforme à leurs propres visées. Ceci devait arriver entre autres aux ordres de Chevalerie, que nous voyons alors destinés à rehausser le prestige des princes, par la variété de ces titres, de ces costumes, de ces statuts, dont une partie seulement s'est conservée jusqu'à nous. Quelques uns d'entre eux eurent un caractère presque religieux, d'autres furent plutôt militaires; mais tous étaient également destinés à concentrer les meilleures énergies individuelles des seigneurs, trop souvent récalcitrants, et à les faire servir, sans effort apparent, à la défense et à l'ornement du trône.

Ce sont ces motifs qui décidèrent Amédée VI de Savoie à fonder un Ordre, qui correspondît aux conditions des temps nouveaux.

Et voici, que sur les routes de la Savoie, du Genevois, de la Bresse, du Pays de Vaud, de la Bourgogne et du Dauphiné, des messagers se rendent auprès des seigneurs. Ceux-ci s'estimeront honorés d'avoir pour guide le plus vaillant et le plus illustre chevalier du temps. Des promesses s'échangent, des projets hardis se forment, un frisson de guerre passe à travers le pays. C'est Avignon qui maintenant attire le Comte Vert: Avignon, le centre nouveau de la Chrétienté, où les pontifes français ont leur siège, où grâce à la cour papale la vie et le luxe d'une capitale se déploient, où les arrangements définitifs pour la Croisade seront pris auprès d'Urbain V, et où — question préliminaire plus urgente — se conclura une ligue défensive contre les compagnies menaçantes d'aventuriers, qui dévastent les contrées situées entre le Rhône et les Alpes.

Au cœur de l'hiver, le 9 janvier 1364, avec une brillante suite, il quitte Chambéry; par la Savoie, le Dauphiné et la rive gauche du Rhône, il se hâte vers la cité papale; il a de longs entretiens avec le Pontife; il discute avec lui sur la sainte entreprise, qui se fera, non pas immédiatement mais à brève

échéance, et après le serment solennel, il reçoit de ses mains la Croix rouge d'outremer: si bien que le 23 janvier le cardinal Guy de Boulogne, évêque de Porto, notifiait à tous les fidèles des terres comtales la concession à lui faite des subsides ecclésiastiques et laïques, en faveur de la Croisade.

Amédée était désormais croisé, comme il l'annonçait immédiatement au Doge de Venise et au Roi de Chypre, déclinant tout engagement pour l'entreprise de Candie, en vue de la lutte sérieuse contre les compagnies d'aventuriers: mais, en ces mêmes jours de janvier qui devaient être pour lui décisifs, il exécuta le projet de la fondation du nouvel Ordre, muni des conseils, de l'approbation et de la bénédiction du pape Urbain V.

A l'appel lancé par le Comte, de nombreux seigneurs étaient accourus auprès de lui à Avignon, tandis que d'autres, ses fidèles officiers, prêts toujours à obéir à ses désirs, l'avaient suivi dans le voyage. Il en choisit quatorze: les plus hardis, les plus forts, les plus fidèles: il voulut les appeler compagnons et frères, et pour leur donner une haute attestation de son affection, de sa main, il leur mit autour du cou le collier, portant le noble insigne, qui, dans sa simplicité, devait dire toujours quels liens uniraient jusqu'à la mort les nouveaux chevaliers: un collier d'argent doré, formé d'une large lame plate, fermé à l'extrémité par une boucle à laquelle était suspendu l'emblème préféré du Comte. Cet insigne était composé d'un anneau ou cordon circulaire formant sur lui-même trois nœuds ou lacs d'amour.

Le lacs d'amour, qui était l'emblème préféré du Comte Vert, était au moyen-âge, de même que les deux mains entrelacées, que l'on voit souvent en héraldique, le symbole d'une amitié indissoluble, de la foi jurée.

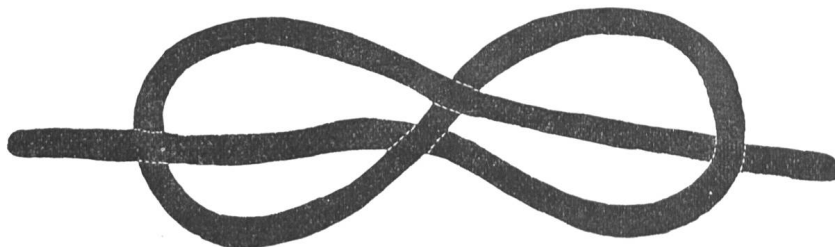


Fig. 4. Lacs d'amour¹ (graffite du château de Chillon).

Le lacs (lacet) d'amour est au fond un nœud desserré et stylisé, formant ainsi un motif régulier et gracieux (fig. 4 et 5). Il était le symbole de la vraie amitié, d'une foi inaltérable, d'une union indissoluble, telle la vraie union qui lorsqu'on veut l'attaquer et la diviser se consolide, tel aussi le lacs d'amour qui lorsqu'on le tire des deux bouts se resserre toujours plus et toujours plus forme un nœud indénouable.

¹ Ce lac d'amour est un graffite du château de Chillon relevé par M. A. Naef archéologue avec d'autres graffites remontant au XIV^e siècle. Voir: Chillon par Albert Naef, F. Boissonnas, éditeur. Genève, 1908, pages 84, 85 et 136.

Pour qui connaît le moyen-âge et l'esprit mystique et symbolique de cette époque nous n'hésiterons pas à voir encore d'autres symboles dans l'insigne adopté par le Comte pour le nouvel ordre institué. Car nous verrons plus loin qu'en effet tout dans cet ordre avait une signification religieuse.

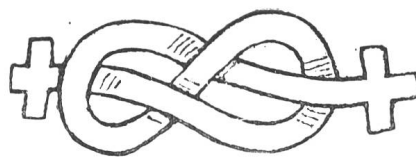


Fig. 5. Lacs d'amour (tiré d'un vitrail du XVe siècle).

Pourquoi le Comte Vert a-t-il mis trois lacs d'amour dans son insigne et ne s'est-il pas contenté d'un seul? Ne devons-nous pas voir là le symbole de la Trinité et par conséquent non seulement un symbole religieux, mais aussi un nouveau symbole d'union, du *Deus tres et unus*. Trois et pourtant un, ainsi voulait être aussi le Comte avec ses chevaliers. Plusieurs chevaliers unis pour toujours ayant un seul idéal et étant tous égaux.

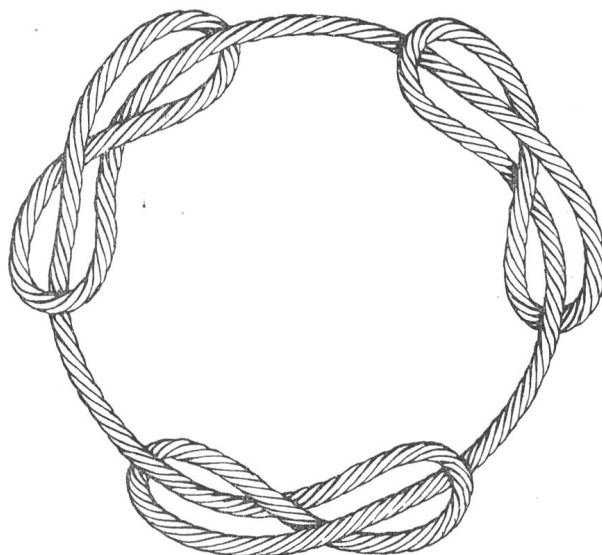


Fig. 6. Insigne du Collier de Savoie.

Pourquoi les lacs d'amour sont-ils disposés en cercle et non pas d'autres manières? Ne devons-nous pas là aussi voir un symbole? Dans ce cordon formant en même temps les trois lacs d'amour et un anneau sans solution, nous voyons de même que dans le cercle ou dans l'image du serpent se mordant la queue, le symbole de l'éternité (fig. 6). — Quinze colliers, en effet, furent confectionnés à Avignon, où l'orfèvrerie italienne avait alors ses meilleurs artistes. Le majordome comtal, Antoine Maillet, inscrivait dans son compte le prix de ces colliers, somme assez élevée (282 florins d'or de bon poids, c'est-à-dire 5700 francs de notre monnaie, sans compter la plus value de l'or en ces temps-là), en même temps d'autres dépenses considérables, pour le voyage et le séjour: *Item (libravit) pro quindecim colariis argenti deaurati factis ad devisam Domini II c. IIII x x II*

*florenos boni ponderis*¹; précieuse annotation, qui malgré son laconisme bureaucratique, ne permet cependant aucun doute sur notre assertion.

Ils étaient quinze Chevaliers de l'Ordre (qui garda sans autre son nom du «Collier», afin d'en mieux souligner la noblesse, les insignes du Collier étant plus élevés que ceux de la Croix ou de l'Eperon), comme quinze étaient les Mystères du Rosaire, composé en l'honneur de la très Ste-Vierge, sous la protection de laquelle l'Ordre fut placé.

Les quinze premiers chevaliers.

Aucun des 14 chevaliers qui reçurent avec le Comte Vert, alors ou plus tard, la croix, des mains du Pontife et jurèrent fidélité à leur chef pour une entreprise qui devait mettre la noblesse de la Maison de Savoie au niveau des plus chevaleresques et des plus aventureuses de ce temps, aucun de ces 14 chevaliers, dis-je, ne manqua plus tard à l'appel du Comte, parce qu'il n'avait pas compté à tort sur la fidèle nouvelle milice, qu'il avait instituée au nom des plus pures idées religieuses et chevaleresques.

De fait, dans la glorieuse expédition orientale de 1366-1367, *Gaspard de Montmajeur*, seigneur de Montmajeur en Savoie, baron de Villar-Salette, de Sillans, de Cusy et de Brandis, dans le Pays de Vaud, prenait le commandement suprême de l'armée savoisiennne, avec le grade de maréchal, et *Etienne de la Baume*, seigneur de St-Denis de Chausson, dans le Bugey et de Chavannes en Bourgogne, fils naturel d'Etienne, la direction de la flotte, avec le titre d'amiral; suivis de fortes bandes armées, accouraient *Aymon de Genève*, fils du comte Amédée III, ancien tuteur du Comte Vert, qui, après s'être couvert de gloire sur les champs de bataille lointains, ayant succédé à son père sur le trône, mourut à son retour à Pavie, sans revoir son beau pays; et avec lui, son cousin, *Aymon de Genève-Anthon*, seigneur d'Anthon, Varey, Mornay et Crusilles, fils de cet Hugues, qui avait été un des ennemis les plus acharnés d'Amédée VI; le puissant et très fidèle *Guillaume de Grandson*, seigneur de Grandson, Belmont, Ste-Croix et Montagny, dans le Pays de Vaud; *Jean de Vienne*, seigneur de Rollans, de Clervant, de Montvis et de Bonrencontre en Bourgogne, plus tard amiral de France; *Hugues de Châlons*, dit le Chevalier Vert, seigneur bourguignon d'Arlay, d'Argueil, de Cuisel et de Viteaux, apparenté aux comtes de Genève; *Guillaume de Chalamont*, seigneur de Maximieux et de Montagny, dans le Pays de Vaud; *Berlion de Foras*, seigneur du Chablais, l'unique seigneur d'entre eux qui eût fait partie déjà de l'Ordre du Cygne noir; *Chivard de Monthouz*, compagnon

¹ Archives de l'Etat, Turin, 3e section, Comptes de l'Hôtel du Comte de Savoie, 64^e rouleau (19. III. 1361-6. II. 1365) fol. XXXVIII: paiement reconnu par lettre du Comte, Bourgen-Bresse, 16 février 1364. Pour être exact, nous devons observer que le premier à remarquer ce point fut l'érudit baron Vernazza de Frenay, *Vita di Gianbattista di Savoia, principe del sangue, e notizia delle sue monete* dans les *Memorie R. Accademia delle Scienze di Torino*, serie 1a, t. XXI, 1813, p. 469, note. Cibrario en eut aussi connaissance; mais il rapporta le fait à l'année 1362, sans en tirer, par conséquent, aucun parti.

fidèle du Comte; le sage *Agmon Bonnivard*, du Bugey; *Richard Musart*, chevalier anglais, dès longtemps au service du Comte; enfin *Roland de Vayssy*, du Bourbonnais et *Simon de Saint-Amour*, seigneur de Coligny, qui auraient tous deux payé de leur vie, lors de la prise de Gallipoli, leur dévouement à la cause de leur seigneur, et dont les dépouilles mortelles auraient été transportées pieusement, pour l'éternel repos, dans les terres savoyardes, par leurs fidèles compagnons.

Une fête splendide fut donnée alors, à Avignon, dans la grande cité qui était le centre nouveau de la Chrétienté, ou au retour à Chambéry, au commencement de février 1364: c'était la cérémonie de l'investiture solennelle des nouveaux chevaliers, dont écrivait, un siècle plus tard, donnant libre carrière à sa fantaisie, le chroniqueur *Servion*: «Et de fait moult secrettement il fist affayré xv colliers dor toux pareilz, et puis fist ung banquet apres la messe et il eust esleuz en son corage xiiii chiualliers pour donner a chescung le sien. Et la et menestriers, clérons et trompettes; la furent leues les ordonnances et chapitrez du dit ordre, et que au deffaut de lung, cest apres sa mort, lung en deust eslire ung aultre, et ausy se aucung mesfaysoit, que lon ly peust oster le dit ordre, et quil le deust ranuoyer ou quil fust; ensemble beaucoupz daultres bons et notables chapitres, comment de soustenir orphelines, femmes veues, contrarier a fauces querelles, et soustenir loyaulte. Et ce estre fait, il fist a cryer cilence et paix par Savoye le heraud, et puis dist: messignieurs, sachiez que le iure et promes a tenir ses chapitres, et sy prengs se collier le prumier, non pas comme signieur, maiz comme frere et compagnon de ceulx qui en seront, car cest ordre de freres; et beaucoup d'autrez nobles parolles quil dist, dont tous ceulx qui la estoyent le prisarent moult. Apres cela il appella soy mesmes le conte Ame de Sauoye le prumier chiuallier, le II^e le conte Ame de Geneve, et ly dist: beau cosin, vous plaist il destre de cest ordre? le quel ly dist: oy, se il vous plaist, et lors il iura les chapitres et puis receust le collier en son col, et puis..... Et tous fyrent le sagrament selon les chapitres et baisarent lung l'autre en la bouche et se tindrent freres. Et ce estre fait, le conte Ame les fist assire tous en un table, et il fust le dernyer qui sassist. Le service fust faist; la eust ioye planyere; la furent dames et damoiselles; la fust cryee largesse; la eust acomplissement donneur, de joye et de liesse, a comble mesure de tous instrumens; et ainsy dura celle feste iii jours a ioustes, a tournoys, a beours, a momeries, ala nuyt jusquez au jour. Lon ne seroit raconter les desduys et plaisances qui la furent faittes; et se il faisoit beau veoir les xv cheualliers atout leurz xv colliers, tous vestus de mesmes, il ne le faut desmander. Et ainsy fust encomensce l'ordre du noble collier de Sauoye».

Les 14 chevaliers étaient donc unis pour toujours à leur chef, par un double lien puissant de devoirs et de droits.

C'était leur devoir d'être nobles et profondément religieux, de veiller au bien, à l'honneur et à la prospérité du Souverain et de l'Ordre, de le favoriser, de lui aider, de s'en remettre à son avis et à celui des autres pour toute difficulté, d'observer les statuts établis, de porter toujours le collier, de n'accepter aucun autre insigne chevaleresque, de s'entr'aider les uns les autres et de défendre

leur honneur, leur situation personnelle et leurs biens envers et contre tous. C'était par contre dans leurs droits, de se réclamer de l'aide, du conseil et de l'affectueuse protection de leur Seigneur, qui ne formait avec eux qu'une famille, forte et résistant à toutes les difficultés et à tous les périls.

Et au-dessus de toute préoccupation terrestre, planait l'esprit chevaleresque pur et noble, lequel, bien que déchu des antiques splendeurs, servait encore à modérer la rude fierté et la demi-barbarie de cet obscur moyen-âge: idéal qui se résumait en un triple amour: pour la religion, pour la femme, pour les malheureux.

(*A suivre*).

Ein Geschenk der Zunft zur Saffran an die Gesellschaft der Bogenschützen in Zürich. 1697.

(Grisaille-Wappenscheibe).¹

Von H. Schulthess.

(Hiezu Tafel VIII).

Die Sitte, Freunden und Bekannten bei festlichen Anlässen gemalte Wappenscheiben als Zimmer- oder Fensterschmuck zu stiften, war in der Schweiz im 16. und 17. Jahrhundert allgemein verbreitet, und zumal in Zürich war die edle Kunst der Glasmalerei zu hoher Blüte gelangt. Unter den vielen teils kostbaren Stücken dieses Kunstgewerbebezweiges, die sich auf die Gegenwart zu erhalten wussten und heute im Schweizer. Landesmuseum in Zürich eine sichere Stätte gefunden haben, nimmt unsere Saffran-Scheibe freilich nur einen bescheidenen Platz ein, stammt sie doch aus der letzten Periode der Blütezeit der Glasmalerei und hat ihren Meister keineswegs unter den ersten Künstlern zu suchen.

Für den Freund der Kulturgeschichte, Genealogie und Heraldik lässt sich immerhin auch an dieses bescheidene Stück gar manche Erinnerung knüpfen; den Zürcher zumal führt die Wappenscheibe in einen Kreis wackerer Männer, die Ende des 17. Jahrhunderts an den Geschicken von Stadt und Staat mitzuwirken berufen waren. Die 1697 datierte, heute noch im Besitze der wohlhlöbl. Bogenschützen-Gesellschaft Zürich befindliche und im Schweizer. Landesmuseum deponierte Grisaille-Scheibe bildete ein Geschenk der Zunft zur Saffran an genannte Gesellschaft anlässlich der Renovation ihres Gesellschaftshauses. Die Zunftrechnung vom Jahre 1697 zeigt unter den Ausgaben unter dem Titel „Ehrenzeichen“ am 6. Juni nachfolgenden Posten: „Der Bogenschützengesellschaft bei Abänderung ihres alten Gesellschaftshauses, anstatt des am alten Haus seit 1582 gestandenen Saffran-Zunftschildes, ein neues Fensterwappen geschenkt, dessen Verfertigung dem Herrn Pfleger überlassen worden.“

¹ Der Liebenswürdigkeit des Obherrn der löbl. Bogenschützengesellschaft Zürich, Herrn C. Escher-Hirzel und dem freundlichen Entgegenkommen der Tit. Direktion des Schweiz. Landesmuseums, Herrn Direktor Dr. H. Lehmann, verdankt der Verfasser die Reproduktionserlaubnis.